

FONDS DE PROJETS

205, rue Hawkins, bureau 101, Whitehorse (Yukon)  Y1A 1X3 | 867-633-7890 ou  
1-800-661-0555 | lotteriesyukon.com/fr | [LotteriesYukon@yukon.ca](mailto:LotteriesYukon@yukon.ca)

La Commission des loteries du Yukon propose une aide financière dans le but d’aider les Yukonnais et les Yukonnaises à mener une vie saine et active par des activités artistiques, sportives et récréatives. Les recettes de la vente de billets de loterie servent à financer les programmes de subvention de Loteries Yukon, de même que les programmes d’art, de sport et de loisirs du gouvernement.

# OBJECTIFS

Le Fonds de projets vise à favoriser et à pérenniser le développement des arts, du sport et des loisirs au Yukon :

* Améliorer l’accès et la participation de la population yukonnaise aux activités artistiques, sportives et récréatives;
* Aider les gens à perfectionner leurs talents et leurs compétences dans le domaine des arts, du sport et des loisirs;
* Consolider les infrastructures artistiques, sportives et récréatives;
* Accroître la capacité organisationnelle et communautaire dans le domaine des arts, du sport et des loisirs.

# VOLETS DE FINANCEMENT

Le Fonds de projet comporte quatre (4) volets de financement : projets réguliers, projets occasionnels, plan triennal et partenariats stratégiques.

Les bénéficiaires de subventions dans le cadre du plan triennal ou d’un partenariat stratégique sont sélectionnés par la Commission des loteries du Yukon.

Les projets réguliers et occasionnels sont soumis à un processus de demandes.

**Projets réguliers**:Les organismes peuvent faire une demande par processus.

1. Petits ou moyens projets – Financement de jusqu’à 90 % des dépenses de projet admissibles
   * Maximum de 100 000 $ pour l’achat d’équipement et les travaux de construction et de rénovation mineurs;
   * Maximum de 20 000 $ pour un festival, un événement, une production ou un autre projet.

Il est possible de demander des fonds supplémentaires pour les projets d’activités artistiques, sportives ou récréatives dans les collectivités rurales du Yukon, s’il est démontré qu’ils ont l’appui de la population locale.

1. Grands projets – Financement de jusqu’à 80 % des dépenses de projet admissibles

Les demandeurs qui veulent financer de grands projets doivent discuter de leur idée avec le conseiller en politiques et programmes ou le directeur général avant de présenter une demande.

La priorité sera accordée aux projets qui peuvent profiter à plus d’un organisme sans but lucratif.

Si des coûts d’exploitation et d’entretien subsistent après la fin du projet, le demandeur doit démontrer la viabilité financière de ce dernier.

**Projets occasionnels** : Les organismes peuvent présenter une demande par année financière.

Le financement cible les projets qui présentent peu de risques, sont simples à exécuter, coûtent peu cher, et n’ont pas déjà été financés par Loteries Yukon. Les fonds peuvent couvrir jusqu’à 100 % des dépenses de projet admissibles, pour un montant maximal de 3 500 $. Les dépenses totales associées au projet ne peuvent excéder 7 500 $.

# DATES LIMITES ET DÉCISIONS DE FINANCEMENT

**Projets réguliers :** 15 avril et 15 octobre de chaque année

Les demandes doivent arriver avant 16 h 30 à la date limite. Si celle-ci tombe un week-end ou un jour férié, la date et l’heure limites sont déplacées au prochain jour ouvrable, à 16 h 30.

Les décisions de financement sont rendues environ six (6) semaines après la date limite.

**Projets occasionnels**: Demandes acceptées jusqu’à épuisement du budget

Les demandes doivent être reçues au moins 10 jours ouvrables avant le début du projet.

Les décisions de financement sont rendues dans les 15 jours ouvrables suivant la réception d’une demande complète.

# DEMANDEURS ADMISSIBLES

Les **demandeurs admissibles** sont les organismes sans but lucratif enregistrés du Yukon qui :

* sont enregistrés depuis au moins un an et ont tenu leur première AGA;
* se conforment à la *Loi sur les sociétés*;
* n’ont aucun rapport en retard à soumettre à Loteries Yukon;
* n’ont aucune dette à rembourser au gouvernement du Yukon.

Les **demandeurs inadmissibles** sont entre autres :

* les particuliers;
* tous les ordres de gouvernement.

# PROJETS ADMISSIBLES

Les **projets admissibles** sont ceux qui visent le développement des arts, du sport et des loisirs au Yukon, selon les définitions suivantes :

* *Loisirs* – mode de vie actif; inclusion et accès des populations qui font face à des obstacles à la participation; création d’un environnement physique et social accueillant; activités permettant aux gens de profiter de la nature; renforcement de la capacité en matière de loisirs.
* *Arts* – projets en lien avec les arts de la scène, les arts visuels et la littérature, auxquels participent les Yukonnais et les collectivités du Yukon.
* *Sport* – activités sportives et de conditionnement physique de niveau amateur.

Les **projets inadmissibles** sont notamment :

* ceux dont le financement relève habituellement d’une autre organisation ou administration, ou qui profitent directement au gouvernement;
* les projets ou les programmes offerts aux élèves durant les heures de classe.

# DÉPENSES INADMISSIBLES

Les dépenses inadmissibles comprennent :

* + les activités liées à des services demandés par des gouvernements;
  + les dépenses de projet engagées avant la date limite de présentation des demandes;
  + les activités liées à la vente d’objets d’art, y compris la publication de livres et de revues et les enregistrements sonores;
  + la tenue d’événements auxquels aucun Yukonnais ne participe;
  + l’hébergement, les aliments ou les boissons;
  + les frais de déplacement de résidents du Yukon qui se rendent à l’extérieur du territoire;
  + les prix, les trophées et les médailles\*;
  + l’aménagement ou l’amélioration de terrains, bâtiments ou structures privés;
  + les activités de collecte de fonds et les dépenses connexes;
  + les articles à usage personnel;
  + les salaires habituellement versés par l’organisme;
  + la rémunération des membres du conseil d’administration qui participent au projet;
  + les coûts d’exploitation et d’entretien associés au fonctionnement de base d’un organisme.

\* Prix – Si un projet comporte des prix, leur valeur doit être indiquée dans le budget. Elle ne sera pas prise en compte dans le coût total du projet lors du calcul du pourcentage de financement admissible.

# CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES DEMANDES

Toutes les demandes doivent s’accompagner de ce qui suit :

* formulaire de demande dûment rempli, avec tous les documents à l’appui;
* motion du conseil d’administration en faveur du projet;
* preuve de propriété, ou autorisation de l’utilisation qui sera faite, de tout terrain, bâtiment ou site employé dans le cadre du projet (accord de location, permis, etc.);
* politique du demandeur concernant la location de l’équipement acquis à cette fin (les demandeurs doivent montrer de quelle façon la location d’équipement élimine les obstacles et contribue à la participation à des activités artistiques, sportives ou récréatives);
* soumissions ou ventilation des coûts justifiant les dépenses de plus de 1 000 $;
* budget du projet (dans le formulaire Excel de Loteries Yukon);
* plan de reconnaissance du financement.

# De plus, les demandes qui concernent des projets réguliers doivent comprendre :

* deux soumissions pour les dépenses de plus de 5 000 $ (s’il n’est pas possible d’obtenir deux soumissions, il faut fournir une justification);
* des soumissions ou une ventilation des tâches et des heures justifiant les contributions en nature (consulter l’onglet sur les contributions en nature dans le formulaire de rapports financiers pour les détails);
* une preuve d’assurance, si elle est exigée pour l’achat d’équipement dispendieux;
* un plan d’exploitation, d’entretien et d’aliénation ou de mise au rebut pour l’équipement d’une valeur de plus de 10 000 $ que l’on souhaite acquérir, lequel plan précise la nature, la fréquence et le responsable de l’entretien;
* la preuve de l’obtention ou de la tentative d’obtention de financement provenant d’autres sources;
* le budget de fonctionnement actuel et les derniers états financiers annuels approuvés.

# COORDONNÉES

Les demandeurs sont priés de communiquer avec Loteries Yukon pour discuter de leur projet avant de présenter une demande. Les lignes directrices et les formulaires de demandes sont accessibles sur le site Web de Loteries Yukon et à ses bureaux.

Téléphone : 867-633-7890 Sans frais (au Yukon) : 1-800-661-0555 Courriel : [lotteriesyukon@yukon.ca](mailto:lotteriesyukon@yukon.ca)

Site Web : [www.lotteriesyukon.com/fr](https://lotteriesyukon.com/fr)

Adresse : 205, rue Hawkins, bureau 101, Whitehorse (Yukon)  Y1A 1X3